



CC Coeur d'Astarac en Gascogne (Siren : 243200425)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mirande
Arrondissement	Mirande
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	03/12/1999
Date d'effet	03/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Patrick FANTON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 avenue Jean d'Antras
Numéro et libellé dans la voie	BP 34
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32300 MIRANDE
Téléphone	05 62 66 52 87
Fax	05 62 66 86 30
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 196
-----------------------------	-------

Densité moyenne 28,24

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Armous-et-Cau (213200090)	91
32	Bars (213200306)	139
32	Bassoues (213200322)	327
32	Castelnau-d'Anglès (213200777)	92
32	Estipouy (213201288)	222
32	Laas (213201676)	304
32	Lamazère (213201874)	128
32	L'Isle-de-Noé (213201593)	559
32	Louplitges (213202179)	69
32	Marseillan (213202385)	93
32	Mascaras (213202401)	68
32	Miélan (213202526)	1 162
32	Mirande (213202567)	3 794
32	Monclar-sur-Losse (213202658)	108
32	Montesquiou (213202856)	603
32	Mouchès (213202930)	79
32	Pouylebon (213203268)	144
32	Saint-Christaud (213203672)	67
32	Saint-Maur (213203938)	147

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement non collectif
<i>Assainissement individuel : élaboration et suivi d'un schéma directeur et contrôle des installations individuelles mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC)</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale. - L'intérêt communautaire sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L5214-16 IV du CGCT par le conseil communautaire.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

« 8. Enfance et jeunesse - Toutes actions visant à créer, soutenir, développer les structures de gestion de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence sur les communes de la communauté à savoir : - le multi-accueil « Lous Pitchous » - le relais assistantes maternelles « les Petites Pouces » - le lieu d'accueil enfants parents Marella - Création et gestion sur son territoire de structures d'accueil de loisirs durant la période extrascolaire - La communauté de communes pourra agir en tant que prestataire de services auprès des collectivités, d'un autre établissement public ou d'un syndicat pour la confection et/ou le portage des repas en faveur de la petite enfance, l'enfance, l'adolescence - Versement de subventions aux associations gestionnaires de structures concernant la petite enfance, l'enfance, l'adolescence sur les communes de la communauté de communes. »

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ; - développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

exercice du droit de préemption et possibilité de création de réserves foncières dans le cadre des opérations relevant exclusivement d'une des compétences de la CC

- Etudes et programmation

Réalisation d'études administratives, techniques (limitées à un avant-projet sommaire) ou paysagères dans les domaines d'intervention suivants : -amélioration des cours de village - aménagement d'espaces verts, coulées vertes à l'intérieur des communes membres et sur leur domaine public - création d'aires de repos sur le domaine public communal

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire :

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements à vocation touristique ou de loisirs - Camping Saint Fris à Bassoues - Camping de l'Île du Pont à Mirande - Bases de loisirs à Mirande - Centre aqualudique LUDINA - Chemins ou parcours de randonnées : Réalisations d'études administratives, techniques ou paysagères (limitées à un avant-projet sommaire) destinées à l'ouverture de chemins ou de parcours de randonnée qu'ils soient terrestres ou fluviaux, référencés par la communauté. Dans le cadre des chemins de randonnée référencés par la communauté, l'action de la communauté porte sur le balisage officiel des chemins (panneaux de la Fédération de la Randonnée), l'entretien annuel des chemins, à l'exclusion des parties goudronnées, la promotion touristique de ces chemins. La communauté de communes n'est pas compétente pour l'ouverture de chemins de randonnée.

Logement et habitat
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées - <i>Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un programme local communautaire de l'habitat à partir des diagnostics et des préconisations le cas échéant, déjà formulés par les communes ; - Réalisation sur le territoire de la communauté d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ; - Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un programme local communautaire de l'habitat à partir des diagnostics et des préconisations le cas échéant, déjà formulés par les communes ; - Réalisation sur le territoire de la communauté d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ; - Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>versement en lieu et place des communes membres de la CC, des contributions obligatoires au budget du SDIS</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s, dans les conditions définies à l'article L 1425-1 du CGCT</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Création et gestion d'une Fourrière pour les animaux errants. Réalisation en partenariat avec le Conseil Départemental du Gers de la numérisation du cadastre des communes membres.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SM de collecte des déchets du secteur Sud (253200984)	SM fermé	23 517
32	SM SCOT de Gascogne (200052439)	SM fermé	186 193
32	SMO "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	160 326
32	SM des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue (200078392)	SM fermé	39 656
32	SIAEP de la région de Saint-Michel (200079333)	SM fermé	2 795
32	PETR du Pays d'Auch (200051480)	SM fermé	66 890
32	SIAEP de la région de Beaumarchés (200079150)	SM fermé	2 377
32	SM des bassins versants du Midour et de la Douze (200078368)	SM fermé	22 987
40	Institution Adour (254002264)	SM ouvert	692 322
65	SM de l'Adour Amont (200087328)	SM fermé	209 735
32	SM des trois vallées (253201891)	SM fermé	160 567
32	Syndicat d'aménagement de la Baise et affluents (200060531)	SM fermé	69 785
32	SIAEP de la région de Mirande (200079317)	SM fermé	8 835
32	SM des eaux du Pardiac Arros (SMEPA) (200090355)	SM fermé	8 614

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)